



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 27/2024

**Date de convocation** : 18 avril 2024

**Présents** : Mesdames DUPRE Anne, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc, ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

**Excusées** : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne et FONTENAS Pierrette.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

### **Objet** : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il présente le tableau des emplois actualisé (document joint).

7 postes sont créés :

- 2 postes d'infirmiers en soins généraux à temps complet
- 1 poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet (28/35)
- 1 poste d'aide-soignant de classe supérieure à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps non complet (28/35)
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet (28/35)

Les membres du comité social territorial réunis en séance le 25 avril 2024 ont exprimé un avis favorable, à l'unanimité.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces créations de postes et adoptent le tableau des effectifs figurant en annexe.

**Vote de la question - nombre de votants : 10**

**pour : 10 contre : - abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



Fait à TARNOS, le 26 avril 2024

**Le Président du C.C.A.S,  
Marc MABILLET**